

<b>Zeitschrift:</b>	Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie
<b>Herausgeber:</b>	Musée d'art et d'histoire de Genève
<b>Band:</b>	40 (1992)
<b>Artikel:</b>	La mort de Calvin vue par Joseph Hornung : les péripéties d'un tableau symbolique
<b>Autor:</b>	Droin-Bridel, Monique
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-728534">https://doi.org/10.5169/seals-728534</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# La mort de Calvin vue par Joseph Hornung: les péripéties d'un tableau symbolique

Par Monique DROIN-BRIDEL

Relégué dans un local inaccessible au public, objet de l'agacement, mi-attendri, mi-condescendant des seiziéristes que j'ai côtoyés depuis vingt ans au Musée historique de la Réformation de Genève, un tableau m'a longtemps fascinée.

Il s'agit des «Adieux de Calvin» du peintre Joseph Hornung (1792-1870).

Cette huile de grand format (65 x 98 cm), aux couleurs sombres, représente le Réformateur assis sur son lit, soutenu par Théodore de Bèze et Guillaume Farel (semble-t-il), et recevant, avec Pierre Viret et un autre pasteur, les Syndics et les membres du Petit Conseil pour les exhorter une dernière fois. D'une extrême pâleur, Calvin tend la main droite vers ses interlocuteurs; de la main gauche, il désigne la Bible posée à côté de lui sur un coffre recouvert d'un tapis. La lumière éclaire sa chemise blanche et ses oreillers, alors qu'au pied de son lit sa robe noire est jetée sur une chaise. Derrière la vingtaine de personnage émus qui entourent le lit, sur le mur du fond de la chambre, se trouve une bibliothèque et un portrait (peut-être de Knox).

Sur le tableau (qui se trouve dans le local de la Société Académique au rez-de-chaussée du bâtiment de la Bibliothèque publique et universitaire) on a apposé une plaque portant:

243. Les Adieux de Calvin (peint par Hornung. Acquis par souscription) 1829.

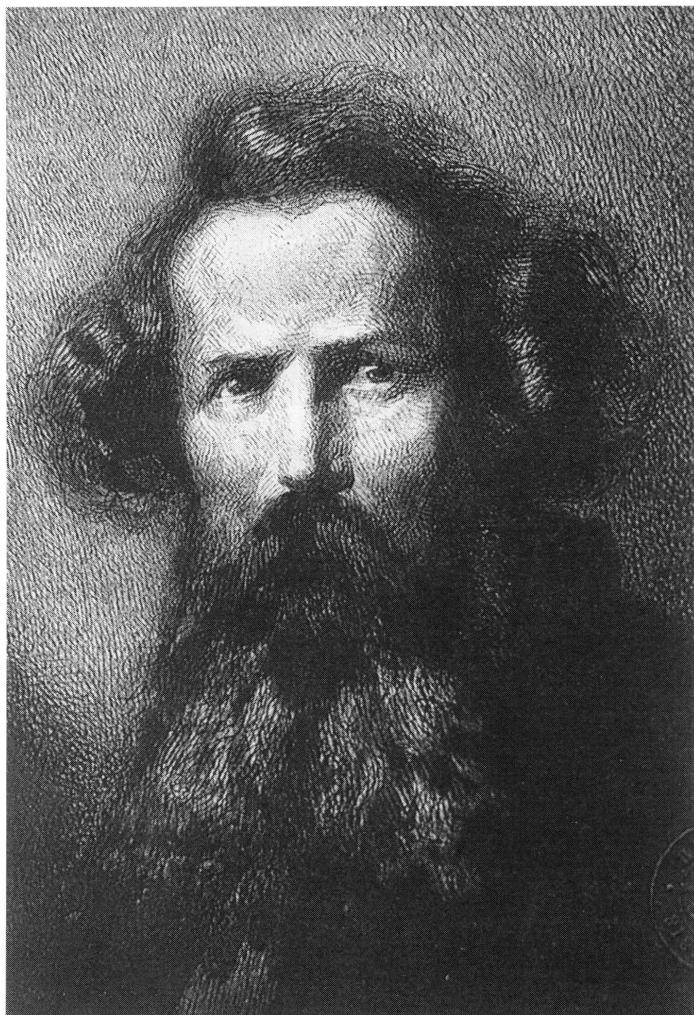
Au travers des pièces d'archives conservées aux Archives d'Etat (AEG), à la Société des Arts (SdA) et à la Bibliothèque publique et universitaire (BPU), on peut se faire une idée de l'énorme succès que le tableau remporta au moment où «à Genève (comme l'a écrit Danielle Buyssens) la légende de l'histoire s'organisait essentiellement autour de la figure austère de Calvin et [où] la Réforme tenait lieu de mythe fondateur»<sup>1</sup>.

Le peintre Joseph Hornung<sup>2</sup>, autodidacte et original, ne jouit pas de la renommée de ses contemporains Adam-Wolfgang Töpffer, Lugardon, Massot, par exemple.

Amiel écrivait de lui: «C'était en effet un Genevois de la vieille roche, un républicain de l'époque héroïque, datant bien de la Réforme, mais d'avant Calvin. Ses hommes étaient Farel et Froment, Berthelier et Besançon Hugues. Sa religion et son patriotisme ressemblaient à ceux de Rousseau. Il admirait en son coeur la vieille Genève et s'associait par raison à la nouvelle. Etais-ce un

conservateur? était-ce un radical? Non, c'était simplement un artiste et un patriote»<sup>3</sup>.

Cette analyse très fine de la personnalité d'Hornung, qu'on a si peu étudiée, résume bien ce qui le poussa à se



1. Joseph Hornung. *Autoportrait*. Lithographie à la plume.  
11,8 x 8,1 cm. Genève, Bibliothèque publique et universitaire.

vouer surtout à retracer les pages de l'histoire du protestantisme: son amour des libertés, son sens civique (il fut membre du Conseil représentatif et du Conseil municipal), sa religion quasi politique.

Les «Adieux de Calvin» représente son premier grand tableau. Marc Monnier écrira: «Ce n'est pas un chef d'œuvre de correction et de composition [...] la scène est simple, touchante et se comprend du premier regard»<sup>4</sup>.

Si la toile est incontestablement «touchante», nous verrons qu'elle ne se comprend pas vraiment d'emblée.

Elle devait être exposée au Salon du Musée Rath d'août-septembre 1829. Mentionné dans l'*Explication des ouvrages de peinture [...] exposés dans le salon du Musée Rath le 3 août 1829*, le tableau figure au n° 90 sous le titre de «Derniers moments de Calvin» et avec cette notice: «Calvin à son lit de mort reçoit la visite du Conseil d'Etat et des Pasteurs de la République et leur donne ses dernières instructions»<sup>5</sup>.

Mais, le 3 août 1829, le tableau d'Hornung n'était pas présent au Salon.

Rodolphe Töpffer (qui n'aimait pas beaucoup Hornung) se gausse de cette absence: «Quand viendra ce Calvin si long-temps attendu? Je vais tous les jours au musée pour l'y voir. Cadre vide; de Calvin point. J'interroge. L'un dit que Calvin n'est pas sec; l'autre qu'il est sec. L'un dit que si le temps devient beau et serein, il viendra passer huit jours au musée; l'autre que si le temps continue à être orageux, il se contentera de se faire représenter par son cadre, qui serait alors comme sa carte de visite. Qui vivra verra.»<sup>6</sup>

Toutefois, vers le début de septembre, Hornung se décide à exposer son tableau. Le *Journal de Genève* du 17 septembre, sous la plume de C. G., note, dans un compte-rendu du Salon: «Enfin le tableau de M. Hornung a paru: il s'est fait longtemps désirer; mais c'est ici le cas d'appliquer le proverbe: On n'a rien perdu pour attendre. Il arrive parfois qu'un ouvrage, vu d'abord par quelques affidés dans l'atelier, et proné à l'avance par les amis de l'auteur, ne soutient pas sa réputation au grand jour [...] *Les Derniers momens de Calvin* n'ont point éprouvé ce mécompte. Le jugement des connaisseurs a été complètement ratifié par le Public; et nous le disons avec joie, cette composition est digne du succès qu'elle obtient. Il est vrai que le sujet est merveilleusement choisi: le sénat, l'académie, les pasteurs, réunis auprès du lit de Calvin, recevant les dernières exhortations du grand homme à qui la patrie doit son illustration et sa liberté, quoi de plus propre à intéresser, à rappeler de nobles souvenirs, à faire battre le cœur des Genevois! [...]».<sup>7</sup>

Le fait est que le tableau enthousiasma et qu'immédiatement de nombreuses personnes se proposèrent d'organiser une souscription pour que cette toile reste au Musée Rath. Le *Journal de Genève* de ce même 17 septembre 1829 s'en fait l'écho: «Plusieurs amis des beaux-arts désirant que le tableau de M. Hornung, qui repré-

sente les derniers momens de Calvin, devienne une propriété nationale, et embellisse notre Musée, ont ouvert une souscription à cet effet. Nous ne doutons pas que nos concitoyens qui connaissent ce bel ouvrage ne s'empressent de contribuer à son acquisition en joignant leurs noms à ceux qui figurent déjà sur la liste qui a été déposée dans les principaux cercles de la ville, ainsi qu'au bureau du Journal de Genève».

*L'Histoire de Genève de 1798 à 1931*<sup>8</sup> nous apprend que: «Du côté masculin, les «cercles» ou «clubs», où l'on discute et où l'on chante, où parfois l'on s'enthousiasme pour quelque cause humanitaire, ont joué un rôle important, jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle». C'est donc dans ces réunions d'hommes qu'on chercha des souscripteurs.

Et précisément lors d'un banquet de cercle où figurait Joseph Hornung, le juge Pierre-Jean Bridel<sup>9</sup> prononça un toast exprimant son enthousiasme pour le tableau du peintre:

Messieurs!

Permettés moi de vous porter une santé c'est celle de l'un de nos principaux artistes, dont l'admirable pinçneau a, dans cette grande et mémorable année, confié à la toile l'élan de ses pensées et de son imagination, sur la scène principale de ce grand acte auquel Genève doit ses libertés religieuses et civiles et une place distinguée parmi les païs qui ont adopté la réformation; et afin que ce tableau si précieux, au moins selon moi, et pour les yeux et pour les pensées de Chrétien réformé, et si propre à électriser notre jeunesse sur ces grands souvenirs de l'Eglise et de la patrie, puisse être offert à ses regards dans nos expositions publiques, Je désire, et au besoin j'en ferai la proposition, qu'il soit formé un petit Comité qui veuille bien se charger d'un côté de s'enquérir du prix auquel il pourrait être obtenu, et de l'autre d'ouvrir une grande souscription pour se procurer ce même prix. Je consigne ici le voeu que cet ouvrage aussi remarquable ne soit pas dépaïsé.

Je vous porte la santé de Monsieur Hornung le peintre

Bridel Juge

Ce texte est très caractéristique de l'engouement que les contemporains d'Hornung vouaient à la peinture d'histoire, ou plutôt, on le verra plus loin, allégorique.

Un autre témoin de cette admiration patriotique se retrouve dans les vers que le cousin d'Hornung, Jean Romieux, écrivit à cette époque:

Sur la mort de Calvin  
Tableau d'Hornung

Où courez-vous? - Voir mourir aujourd'hui  
Ce grand Réformateur, ce sublime génie  
En qui notre patrie

Trouva jadis sa gloire & son plus ferme appui  
 Venez & contemplez cette toile parlante:  
 C'est Calvin expirant. Cet instant solennel  
 Réunit ses amis Bèze, Viret, Farel,  
 Avec nos magistrats. Lui, d'une voix mourante  
 Pour la dernière fois veut les entretenir.  
 Il veut les exhorter & surtout les bénir.  
 Ecoutez, écoutez cette voix éloquente  
 [...]  
 Honneur, honneur au talent de l'artiste  
 Qui de Calvin chez nous a fait vivre la mort  
 Rien ne seroit plus triste  
 Que de voir son tableau trouver ailleurs son sort.<sup>10</sup>

C'est la Commission administrative du Musée Rath (ouvert en 1826), qui, sous la poussée de ces citoyens admiratifs, se chargea de la souscription, qu'on désirait assez secrète au début. Dans la séance du 12 septembre 1829 « M. Rigaud rapporte que beaucoup de personnes désirent qu'il soit fait une souscription pour acheter et déposer au Musée le tableau de M. Hornung représentant la mort de Calvin, qui a été généralement apprécié, que M. Audeoud qui a acheté le tableau consent à le céder si la souscription réussit. M. Rigaud demande à la Commission de s'en occuper. M. Audeoud confirme ce qui a été dit sur la cession qu'il offre du tableau dont le prix était convenu à 140 louis soit F. 3360, mais pour le cas seulement où la souscription ayant réussi le tableau resterait

2. Joseph Hornung. *Les adieux de Calvin*. Huile sur toile. 65 x 98 cm. Acquis par souscription, 1829. Genève, Bibliothèque publique et universitaire.



au Musée. La Commission ayant délibéré est unanime pour accepter la proposition de M. Rigaud et remercier M. Audeoud du sacrifice qu'il veut bien faire; et quant au mode de souscription à proposer, M. Hornung qui a eu connaissance d'un projet de souscription ayant témoigné le désir qu'elle soit le moins publique possible, il est convenu qu'elle ne serait pas annoncée dans les journaux et que l'on se contenterait de faire courir des listes qui seront arrêtées lorsque le produit aura un peu outrepassé le prix demandé par M. Hornung».<sup>11</sup>

On a vu que, malgré ces précautions prudentes, le *Journal de Genève* parlait dans ses colonnes de la souscription, dont une liste pouvait être signée dans ses bureaux.

Le 20 septembre, une lettre comminatoire est envoyée par Hornung à «Messieurs du Comité chargé de la souscription pour l'achat du tableau de Calvin» :

Messieurs,

Voulant ôter la poussière attachée au vernis de mon tableau, je le demandais au concierge qui me dit avoir reçu l'ordre de ne pas le laisser sortir, ce qui me surprit, pensant pouvoir disposer de mon ouvrage, comme tous les exposants, mais ce qui m'explique cet ordre de votre part, est que vous en avez traité avec Mr Audeoud comme en étant le propriétaire. Permettez moi de vous dire que M. Audeoud n'a aucun droit positif sur ce tableau, qu'il en a fait une renonciation par écrit. Ce n'est que parce qu'il me témoigna plus tard le désir que je lui donnasse la préférence si cette ouvrage devait entrer dans une collection particulière que par réciprocité de ces bons procédés je le lui promis mais cela est loin de constituer sa propriété et je crois que c'est moi seul qui ai le droit d'en disposer. Le prix convenu avec M. Audeoud devait être connu seulement de M. Duval. M. Audeoud m'en avait donné sa parole dont le prix reste inconnu pour vous à mon égard.

Je crois donc que vous ne pouvez en faire le point de départ pour vous croire nantis du tableau pas plus que d'en traiter avec M. Audeoud.

Ce n'est que quand la souscription sera acceptée par moi que vous pourrez en disposer. Tout ceci Messieurs n'est que pour rentrer dans mes droits. Je ne reste pas moins honoré de la souscription que vous avez bien voulu organiser. Je me soumets à vos déterminations à cet égard.

Je dois aussi vous faire part des droits que je me réserve qui sont de pouvoir en faire une copie de suite. De pouvoir l'exposer à Paris et à Londres en répondant de la valeur, comme il va sans dire qu'il n'en soit pas fait de copie sans mon consentement.

J'ai l'honneur d'être Messieurs votre Dévoué serviteur

J. Hornung

Dans sa séance du 23 septembre 1829, la Commission administrative du Musée entend Jean-Marc Du Pan qui fait rapport et donne lecture de la lettre d'Hornung du 20 septembre. Puis «M. Rigaud dit qu'en se rendant à la Commission, il vient de rencontrer M. Hornung et que, en présence de M. F. Duval qui ne pouvait assister à cette séance, il a demandé à M. Hornung de s'expliquer d'une manière positive sur le prix qu'il voulait de son tableau au cas où la souscription qui était fort avancée se terminerait. Mess. Rigaud et Duval ont déclaré en outre à M. Hornung que les conditions qu'il proposait étaient inadmissibles, les souscripteurs ne pouvant être privés immédiatement et pour fort longtemps du tableau qu'ils avaient acquis. M. Hornung ayant répondu qu'il se contenterait du montant de la souscription et de la faculté de faire une copie, ainsi qu'une gravure, M. Rigaud propose d'accepter les dernières conditions».

Les conditions énumérées dans le procès-verbal ayant été acceptées par la Commission, Rigaud écrit sur le champ à Hornung.

La Bibliothèque publique et universitaire possède la lettre du syndic Rigaud à Hornung, ainsi rédigée :

Du Musée Rath le 23 septembre 1829

Mon cher Monsieur

Conformément à la conversation que nous venons d'avoir il y a une heure, la Commission me charge de vous faire savoir qu'elle accepte toutes les conditions que vous m'aviez autorisé à consentir en votre nom.

En conséquence le tableau est dès ce moment la propriété du Musée sous les Conditions suivantes :

Nous vous garantissons le prix de 140 louis plus les frais de cadre etc.

Le prix du tableau demeurera secret

Si la souscription dépasse les 140 louis frais de cadre etc. le surplus sera remis à M. Hornung.

Le tableau restera encore pendant un mois au Musée; après ce terme il sera prêté à Mr Hornung pendant huit mois, pour en faire une copie. On ne laissera pas graver le tableau par d'autre personne que par Mr Hornung.

Il me paraît que maintenant nous sommes d'accord.

Je vous écris à la hâte. Pardon du barbouillage.

Tout à vous

Votre tout dévoué

Rigaud P. J.

P.S. Le prix vous sera compté d'ici à un mois, ce temps nous étant nécessaire pour recevoir le montant de la souscription.<sup>12</sup>

Sur la copie de cette lettre conservée à la Société des Arts, figurent ces lignes :

J'accepte le marché sauf la close de n'en pas faire de copie pendant 5 ans

J. Hornung

Accepté par la Commission

J. Du Pan

La veille, soit le 22 septembre, le Conseil municipal est entretenu par François Duval «de la souscription qui a eu lieu et qui paraît sur le point d'être remplie, pour conserver au Musée Rath le beau tableau de M. Hornung, représentant les derniers momens de Calvin»<sup>13</sup>. Le syndic Masbou est chargé d'écrire une lettre de remerciements.

Le 25 septembre, à la Commission administrative du Musée Rath, «M. Rigaud rapporte que M. Hornung est satisfait des conditions portées au précédent Registre et qu'il a signé son acceptation au bas de la lettre qui lui a été adressée, en sorte que cette affaire est terminée. La Commission arrête que ces pièces seront conservées dans les Archives du Comité et prie M. Audeoud de faire placer immédiatement le tableau dans la Galerie».

Hélas, l'optimisme de M. Rigaud se révélera un peu hâtif et le peintre Hornung ne semble pas pressé, son argent empoché, de remettre définitivement son oeuvre au Musée, qui aura bien du mal à la suspendre à ses cimaises...

Pourtant, le syndic Masbou envoie le 3 octobre, sur papier à en-tête du Conseil municipal de la Ville de Genève, la lettre de remerciements au Président de la Société des arts et de la Commission administrative du Musée Rath où il dit notamment: «La Commission administrative du Musée a réussi par ses soins à réaliser le voeu qui avait été exprimé par un grand nombre de personnes, lors de l'exposition du tableau représentant la mort de Calvin par M. Hornung: elle a fixé à Genève ce tableau qui rappelle le souvenir d'un des hommes les plus marquants de nos annales, et qui a puissamment contribué au bonheur et à l'illustration de notre patrie; elle a pu donner à l'habile auteur de cette composition une preuve évidente du cas que le public fait de ses talents et elle a enrichi notre Musée d'un ouvrage aussi précieux qu'intéressant [...]».

Au Comité des Beaux-arts, Rigaud, le 17 octobre 1829, «rapporte que la souscription ouverte pour l'achat du tableau de M. Hornung représentant la mort de Calvin a réussi; que ce tableau acquis au Musée est placé dans la galerie.» Il rappelle que c'est avec Candolle qu'il a lancé la souscription et énumère les conditions émises par Hornung qui se trouvent dans la lettre qu'il a écrite au peintre le 23 septembre (voir plus haut).

Ainsi, le mois d'octobre étant écoulé, M. Audeoud rapporte au Comité des Beaux-Arts «qu'en exécution de la Convention faite avec M. Hornung [...] il a remis à M. Hornung le tableau qui avait été exposé un mois dans la galerie et qui restera chez M. Hornung durant 8 mois».

Le même Audeoud précise lors de la séance de la

Commission administrative du Musée: «Ce tableau [...] devra être rentré au Musée le 1<sup>er</sup> juillet 1830».

Ainsi les visiteurs du Musée pouvaient espérer voir enfin en été ce célèbre tableau pour lequel certains avaient donné de l'argent. Leur attente promettait d'être longue...

Dans le *Compte rendu au Conseil représentatif de l'administration du Conseil d'Etat pendant l'année 1829*<sup>14</sup>, le syndic Rigaud déclare que «l'exposition publique, qui a eu lieu cette année, doit être comptée parmi celles qui ont offert un grand nombre d'ouvrages distingués. Pendant sept semaines d'ouverture, elle a été constamment suivie par le public avec un vif intérêt. Le beau tableau de M. Hornung représentant la mort de Calvin a été acquis au moyen d'une souscription, promptement remplie. Les souscripteurs mûs par le désir que ce tableau national ne sortît pas de Genève, en ont fait hommage au Musée [...]»

Mais dès le début de 1830, la Commission administrative du Musée commence à se rendre compte que le peintre ne respecte pas les délais qui lui avaient été impartis pour la remise de son tableau. Dans sa séance du 8 janvier, après avoir donné décharge à Du Pan de sa gestion du montant de la souscription (celle-ci a rapporté Fr. 3965,70 et Hornung a touché Fr. 3860, déduction faite des frais), la Commission apprend de Rigaud «que M. Hornung ne pouvant travailler vu la saison à sa copie du tableau, il demande qu'il lui soit permis de la garder deux mois de plus».

La Commission accepte de prolonger le délai jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 1830, mais spécifie que le tableau «devra être replacé au Musée ce jour-là sans aucune remise».

Du Pan informe de cette situation le Comité des Beaux-arts, dans sa séance du 16 janvier 1830.

Le 17 juin, à la douzième séance annuelle de la Société pour l'avancement des arts, Rigaud reparle de ce «tableau qui a excité à un si haut degré l'intérêt public» et qui «restera dans nos murs, acquis au moyen d'une souscription promptement remplie»<sup>15</sup>.

Si la souscription a été achevée très vite, le tableau, à une année de son apparition en public, n'est toujours pas revenu au Musée.

Dans la séance de la commission administrative du 3 septembre 1830, «M. Audeoud annonce que le terme du prêt fait à M. Hornung du tableau de Calvin est expiré le 1<sup>er</sup> septembre et que ce tableau n'est pas rentré. M. Du Pan est chargé d'écrire à M. Hornung pour réclamer le tableau».

Mais, le 1<sup>er</sup> septembre, Hornung avait écrit «à Messieurs de l'Administration du Musée»: «Je viens, Messieurs, vous prier de me laisser encore le tableau de Calvin: l'hiver ayant été si rigoureux qu'il m'a été impossible d'y travailler comme j'aurais désiré, les couleurs ne séchant pas. Je comptais aussi pour m'aider sur mon élève Raucaute, mais il se meurt à Paris [...]».

Hornung ne fixe même plus de date dans cette lettre, mais Du Pan informe le 11 septembre 1830 le Comité des Beaux-arts qu'il lui faudrait encore trois mois. Cette fois, tout en accordant encore ces trois mois au peintre, le Comité arrête que «le Secrétaire en répondant à M. Hornung lui fera connaître la position difficile où se trouve le Comité vis-à-vis des souscripteurs de ce tableau, qui se plaignent de ne pas le voir au Musée».

Le délai de restitution, est-il précisé dans le procès-verbal de la séance de la Commission Administrative du 15 octobre 1830, «expirera le 15 décembre» et dans le procès-verbal de la séance du 3 décembre on peut lire que «M. Decandolle rappelle que le délai accordé à M. Hornung pour la restitution du tableau de Calvin expire le 15 décembre. M. Audeoud devra à cette époque faire les diligences nécessaires pour obtenir ce tableau».

Mais l'année 1831 s'ouvre sans que le tableau soit sorti de l'atelier de Hornung et l'impatience de l'Administration du Musée comme du public monte d'un cran.

M. Audeoud se démène pendant les premiers mois de 1831 mais doit avouer, dans la séance du 1er avril de la Commission Administrative, «que le tableau de M. Hornung n'a point été rapporté au Musée, malgré les demandes qu'il en a faites; que les réclamations se renouvellent tous les jours; qu'il paraît que M. Hornung ne fera point de copie de ce tableau; mais que le vernis mis sur ce tableau avant qu'il fut sec a gercé, que M. Hornung l'a enlevé et n'ose pas, avec raison, en mettre un autre auquel très probablement la même chose arriverait, que M. Hornung ne peut se décider à replacer le tableau non verni et que c'est là la véritable cause du retard».

Estimant qu'il n'y a pas d'inconvénient à exposer un tableau non verni, l'Administration charge Du Pan de faire rentrer le tableau au plus tôt.

Du Pan rapporte au Comité des Beaux-arts du 23 avril 1831 «qu'il a été chargé par l'Administration de réclamer de M. Hornung le tableau de Calvin qui n'est pas encore rentré au Musée, que M. Hornung lui a répondu que ce tableau verni avant d'être entièrement sec s'était gercé, qu'il avait été obligé d'enlever le vernis; que dans cet état le tableau ne pouvait être déposé, et qu'il risquerait de se gercer de nouveau si on le vernissait actuellement, que d'ailleurs M. Hornung fera à cet égard ce que désirera le Comité. Après délibération, on charge M. Massot de voir le tableau et de rapporter».

Ainsi, à la séance du 14 mai 1831, «M. Massot rapporte qu'il a vu le tableau de M. Hornung, il n'a aucun mal, mais il n'est pas verni et la copie en est peu avancée. M. Hornung demande encore deux mois pour finir sa Copie et pour que le tableau achève de sécher complètement. M. Massot reste chargé de suivre à [sic] cette affaire pour que le tableau rentre au Musée dans 2 mois soit au 15 juillet».

Du Pan en informe la Commission administrative le 3 juin. Mais le 15 juillet, aucun tableau d'Hornung n'entre

au Musée! Et cette fois, c'est le public qui se fâche.

Dans la Séance de la Commission administrative du 7 septembre 1831, «M. Rigaud lit une lettre qui lui a été adressée par M. J. Roth souscripteur pour le tableau de M. Hornung qui demande pourquoi ce tableau n'est pas encore placé au Musée et propose un nouvel emploi du montant de la souscription dans le cas où le tableau n'aurait pu être acquis. M. Rigaud ajoute que M. Hornung lui avait demandé que son tableau lorsqu'il entrerait au Musée ne fut pas placé à côté de la fenêtre croyant que le froid du panneau ferait gercer le tableau. M. Du Pan rapporte que M. Hornung lui a dit qu'il vernirait son tableau lorsque M. Duval jugerait que cela pourrait être fait sans inconvénient. M. Duval dit que Monsr Hornung ne l'a point consulté à cet égard. L'Administration charge M. Rigaud de voir M. Hornung et de lui demander d'envoyer son tableau qui sera placé ainsi qu'il le désire».

Et c'est finalement le 22 octobre 1831 que Rigaud annonce au Comité des Beaux-Arts «que le tableau de M. Hornung sera déposé au Musée mercredi prochain, il ajoute que M. Hornung demande que ce tableau reste sur un chevalet pendant 15 jours ou trois semaines afin qu'il sèche plus facilement que s'il était immédiatement placé contre le mur [...] Le Comité après avoir délibéré, arrête que le tableau ne sera point placé sur un chevalet, mais occupera immédiatement la place qui lui est destinée».

Ainsi s'achèvent, plus de deux ans après la souscription, les aventures de ce tableau qui restera au Musée jusqu'en 1907. Il sera alors échangé avec la Bibliothèque publique et universitaire (avec les portraits de Sénebier et du Général Dufour exécuté par Hornung) contre deux portraits peints par Nattier<sup>16</sup>.

Le tableau sera copié par Hornung lui-même<sup>17</sup> puis lithographié par E. Frégevise en 1839, avec pour légende «Derniers adieux de Jean Calvin aux quatre syndics et aux seigneurs de Genève, 27 avril 1564»<sup>18</sup>, et reproduit de nombreuses fois. Le peintre en donnera une version plus élaborée qu'il exposera en 1839 à la Royal Academy de Londres et qui est restée en Angleterre.

Si cette toile eut d'emblée tant de succès, c'est qu'elle représentait aux yeux des contemporains d'Hornung une exaltation du sentiment patriotique et réformé au moment où Genève devenue suisse depuis peu recherchait son identité nationale.

La vérité historique de la scène n'est pas le but de cette représentation, qui tenait tellement à cœur à Hornung qu'il eut du mal à s'en séparer.

Le *Catalogue des tableaux du Musée Rath*<sup>19</sup> accompagne la description du tableau d'une phrase tirée de «La vie de Calvin» de Théodore de Bèze et de cette précision: «Les têtes de Calvin, de Théodore de Bèze, Farel et Viret qui l'entourent, sont peintes d'après les portraits que la République possède de ces réformateurs. Tous les accessoires de ce tableau sont exactement ceux qui ont appartenus [sic] au célèbre réformateur de Genève»<sup>20</sup>.

C'est précisément d'après le texte de Théodore de Bèze<sup>21</sup> qu'on sait que Calvin reçut les syndics le 27 avril 1564, la Compagnie des pasteurs le lendemain. Il les accueillit dans sa chambre les uns comme les autres, mais rien ne dit que ce fut au pied de son lit. De toute façon, bien que très faible, il n'était pas encore «à ses derniers instants».

Le 19 mai 1564, jour où les Ministres se réunirent pour «se censurer en leur vie et doctrine», Théodore de Bèze raconte que Calvin proposa que le repas qui suivrait selon la coutume se fit chez lui. S'y «estant fait porter en une chaire il dit ces mots en entrant: Mes frères, je vous viens voir pour la dernière fois, car hors mis ce coup je n'entre-ray jamais à table». Et plus loin, Bèze ajoute «depuis ce soir, il ne bougea onques de dessus ses reins». C'est dire que ce ne fut qu'à partir de ce moment que Calvin ne quitta plus son lit.

On sait aussi que Guillaume Farel était venu lui faire ses adieux en privé début mai, ainsi que Pierre Viret. Calvin mourut le 27 mai. A cette date, Farel se trouvait à Neuchâtel et Viret à Lyon.

L'amalgame du pouvoir civil et ecclésiastique autour du lit du Réformateur mourant dans le tableau de Hornung est donc un symbole, une idée de la Réforme vue par un peintre du 19e siècle. Et le fait que Hornung a peint des objets ayant appartenu à Calvin (comme cette fameuse «chaise de Calvin» dont il existe de nombreux exemplaires) n'est pas un gage d'authenticité historique, mais bien une espèce de culte des reliques.

D'ailleurs les souscripteurs et les admirateurs ne s'y sont pas trompés: cette scène représente pour eux le fondement des libertés civiques et religieuses de Genève.

Le titre même du tableau, qui varie au long du XIX<sup>e</sup> siècle, montre cette idée forte: le mourant fait un testament spirituel.

Intitulé en 1829 «Les derniers moments de Calvin»<sup>22</sup>, on l'appellera vite «La mort de Calvin»<sup>23</sup> et même «Le lit de mort de Calvin»<sup>24</sup>.

Ce n'est que Frégevise, sur la lithographie qu'il en a faite, qui l'intitulera «Les derniers adieux de Calvin».

Comme le Mur des Réformateurs est en fait un «symbole» de la Réformation calviniste, «Les derniers adieux de Calvin» représente une allégorie de ce que les Genevois du début du XIX<sup>e</sup> siècle voyaient dans l'institution de la Réforme.

Le comte Théobald Walsch, visitant en 1834 le Musée Rath, écrira: «Parmi les artistes vivants, j'en ai remarqué trois ou quatre dont le talent sort de la ligne commune. En tête, je nommerai M. Hornung, peintre d'histoire. On voit ici un tableau de lui, représentant la mort de Calvin. Le sujet est bien étudié et compris avec esprit. L'expression des physionomies de ces nombreux personnages groupés autour du lit du Réformateur, ou pour mieux dire, du législateur mourant, cette expression dis-je, est variée, naturelle, et l'intérêt que chacun d'eux prend à l'action est bien gradué. La tête de Calvin, faite d'après un portrait fidèle, a déjà quelque chose de ce calme solennel que la mort imprime sur le front de l'être qu'elle va frapper. Ce tableau, auquel on pourrait reprocher quelques défauts de composition, présente pour les Genevois un intérêt d'actualité que l'on comprendra quant on saura que le peintre a fait poser, pour ces figures, les personnages les plus marquants parmi ses contemporains [...]»<sup>25</sup>.

Ainsi, le témoignage de ce visiteur contemporain confirme l'idée de symbole: les magistrats réunis autour de Calvin sont ceux qui composent le gouvernement de 1829, censés avoir hérité du «législateur mourant» les bases de l'organisation politique de leur Etat, bien plus que leur doctrine de foi<sup>26</sup>.

Comme un père donne à ses enfants réunis autour de son lit de mort ses ultimes volontés, ainsi Hornung a-t-il voulu montrer le Réformateur unissant «Le sénat, l'Académie, les pasteurs» comme on peut lire dans le *Journal de Genève* du 17 septembre 1829, dans une même exhortation qui a force d'emblème.

Pour revenir au jugement de Marc Monnier, nous pouvons ainsi affirmer que cette scène ne se comprend pas «du premier regard», surtout du regard que nous portons sur le XVI<sup>e</sup> siècle. Notre souci de l'exactitude historique nous empêche de saisir le sens de cette allégorie de la Réformation qui, aux yeux d'Hornung et de ses contemporains désireux de garder à Genève ses libertés civiques et religieuses, représentait le modèle de l'Etat, la référence, l'image de l'identité nationale.

Les citoyens de la Genève de 1829 ont donné leur argent pour cette représentation d'un mythe patriotique et religieux bien loin des préoccupations d'aujourd'hui, mais qui sous-tend l'oeuvre d'Hornung. Ne regardons donc pas cette toile comme une peinture d'histoire, mais bien comme une allégorie censée «faire battre le cœur des Genevois».

<sup>1</sup> Danielle BUYSSENS, *Les nus de l'Helvétie héroïque*, Genève, 1991.

<sup>2</sup> Sur Joseph Hornung, on ne possède pas de biographie exhaustive et récente. Les sources imprimées que nous avons consultées sont: *Notice biographique sur Joseph Hornung peintre d'histoire et de genre publiée par ses enfants*, Genève et Paris, 1872. - Henri-Frédéric AMIEL, *Le peintre Hornung*, in: Galerie suisse publiée par Eug. Secretan, III, 1880, p. 524-535. - Gaspard VALLETTE, *Le peintre Hor-*

*nung*, in: Petite Bibliothèque helvétique, 1894, p. 173-188. - Marc MONNIER, *Joseph Hornung*, in: *L'Ami de la jeunesse et des familles*, 1870-71, p. 218-219. - Arnold NEUWEILER, *La peinture à Genève de 1700 à 1900*, Genève, 1945. - Philippe JUNOD, *Le peintre et la mort: à propos d'un tableau de Joseph Hornung*, in: *Nos monuments d'art et d'histoire*, année 41, 1990, n° 3, p. 287-302.

<sup>3</sup> *Op. cit.*, p. 533.

<sup>4</sup> Op. cit., p. 219. - Cité d'après une copie manuscrite appartenant au Musée d'art et d'histoire de Genève.

<sup>5</sup> *Explication des ouvrages de peinture, dessin, architecture et gravure des artistes vivans exposés dans le salon du Musée Rath le 3 août 1829*, Genève, 1829, p. 15.

<sup>6</sup> [Rodolphe TÖPFFER], *Le simple bon sens ou coup d'oeil sur quelques tableaux exposés au Musée Rath en 1829*, Genève, 1829, p. 31-32.

<sup>7</sup> *Journal de Genève*, 4<sup>e</sup> année, n° 38, jeudi 17 septembre 1829, p. 187.

<sup>8</sup> *Histoire de Genève de 1798 à 1931*, publ. par la Société d'histoire et d'archéologie, Genève, 1956, p. 122.

<sup>9</sup> Pierre-Jean Bridel (1764-1853), né d'un père pasteur à Crassier, était négociant en draps à Genève dont il fut reçu habitant le 21 juin 1790 et bourgeois le 25 juillet 1791. Il habitait rue du Terraillet. Membre de l'Assemblée nationale en 1793, auditeur puis substitut du procureur Anspach, Pierre-Jean Bridel fut en 1795 membre et secrétaire du Conseil législatif et occupa d'autres charges importantes. Modéré et plutôt conservateur, il garda ses charges à la Restauration et fut élu membre du Conseil représentatif, suppléant à la Cour suprême, puis juge à vie au Tribunal de l'Audience, juge au Tribunal civil et à la Cour de justice. Il faisait partie du Club de l'Égalité sous la Révolution, qui devint le Club de la Fusterie sous la Restauration (cf. Ed. L. BURNET, *Cercles et clubs genevois 1795-1862*, p. 196 r°). - Nous remercions J.-D. Candaux de nous avoir signalé ce manuscrit conservé aux AEG sous la cote Ms. Hist. 243/16). C'est probablement dans ce cercle que Bridel prononça son discours. Les Archives cantonales vaudoises conservent dans les Archives de la famille Bridel du (« Généralités », A 3) un carnet manuscrit de Pierre-Jean Bridel intitulé « Répertoire incomplet des poésies de moi Pierre Jean Bridel » dans lequel il a recopié sans indiquer de date le « Toast porté à M. Hornung dans un repas de Cercle auquel il assista à l'époque où son fameux Tableau sur Calvin venait de paraître ». L'original de ce discours, de la main de Pierre-Jean Bridel, est en notre possession. Il a été envoyé par l'auteur à Hornung en 1845 avec une lettre datée du 18 février où il lui dit notamment : « Voici des paroles que vous vous remémorerez sans doute ainsi que l'assistance où je les ai proferées. Je viens de les retrouver par hasard, et je suis heureux de trouver l'occasion de pouvoir vous les remettre sous les yeux en original même, puisque les bons et vrais Genevois viennent enfin de vous retrouver comme leur ami politique » (en 1845, Hornung était membre du Grand Conseil).

<sup>10</sup> BPU: Ms fr 5632, f. 107. - La mère de Joseph Hornung était née Marie-Madeleine Romieux.

<sup>11</sup> Arch. SdA. - Grâce à l'extrême obligeance de Danielle Buysens, nous avons pu consulter dans les Archives de la Société des Arts, au palais de l'Athénée, les documents suivants dont nous faisons de larges extraits (sans indiquer à chaque fois qu'ils émanent des Archives SdA): Procès-verbaux du Comité de la Classe des Beaux-arts, 1824-1831, Registre des délibérations de la Commission administrative du Musée Rath commencé le 19 octobre 1826 (n° I), Correspondance de la Société des Arts (1825-1847). C'est sur la base de ces pièces que nous avons reconstitué les péripéties de la souscription du tableau de Hornung. Dans nos citations, nous avons modernisé l'orthographe des textes. Les procès-verbaux des séances mentionnent Jean-Jacques Rigaud (1785-1854), Premier syndic dès 1825 et président de la Classe des Beaux-arts; Jean-François dit James Audeoud (1793-1857), collectionneur et conservateur des tableaux du Musée Rath; Jean-Marc Du Pan (1785-1838), membre de la Commission administrative du Musée Rath; François Duval (1776-1854), collectionneur; Pyrame de Candolle (1778-1841), président de la Société des Arts; Firmin Massot (1766-1849), peintre.

<sup>12</sup> BPU: Ms fr 5600, f. 452-453.

<sup>13</sup> Archives communales. Ville de Genève (AEG R. Mun. A n° 25), p. 186. - Jean-Louis Masbou (1770-1836) était syndic et président du Conseil municipal.

<sup>14</sup> *Compte rendu au Conseil représentatif de l'administration du Conseil d'Etat pendant l'année 1829. Lu dans la séance du 30 décembre 1829 par M. le Premier syndic Rigaud*, Genève, 1830, p. 34.

<sup>15</sup> *Rapport de M. l'ancien syndic Rigaud, Président de la Classe des Beaux-Arts*, in: Procès-verbaux de la 12<sup>e</sup> séance annuelle de la

Société pour l'avancement des arts, le jeudi 17 juin 1830, Genève, p. 37.

<sup>16</sup> BPU: Ms Archives GM 1, f. 13. - Les portraits peints par Nattier vers 1737 sont ceux du comte et de la comtesse de Lautrec.

<sup>17</sup> Une copie, probablement de la main d'Hornung, se trouve dans les collections iconographiques du Musée historique de la Réformation. Cette huile, exposée dans l'antichambre de la Salle Ami Lullin de la Bibliothèque publique et universitaire, est plus petite que l'original (63 x 87 cm.). Elle a été restaurée et les couleurs sont plus vives que celles de la toile de 1829. Elle présente quelques différences dans l'expression des physionomies des magistrats et dans le dessin des mains des personnages. On remarque aussi que les ramages de la couverture du lit, les motifs et le tombé du tapis recouvrant le coffre ne sont pas tout à fait semblables à ceux du tableau original, de même que l'agencement de la bibliothèque.

<sup>18</sup> Hector MAILLARD-GOSSE, *Catalogue des portraits gravés de Calvin*, in: Emile DOUMERGUE, *Iconographie calvinienne...*, Lausanne, 1909, p. 254. - *La Revue Suisse*, t. 2, Lausanne, 1839, donne aux p. 525 et 526 une description de la gravure de Frégevise (qui a probablement été exécutée d'après la copie du tableau). On y lit ces lignes qui illustrent bien la portée symbolique de l'œuvre: « Le peintre a rassemblé dans une même scène les Adieux séparés de Calvin, aux syndics et seigneurs de Genève, aux Ministres de la Ville et de la campagne et à Guillaume Farel. Il a eu de même l'heureuse idée de placer auprès du lit de mort de l'illustre réformateur, Viret, d'Orbe, son fidèle compagnon d'œuvre. Ainsi le tableau du peintre réunit sous nos yeux ces trois gloires de la réformation de Genève, Guillaume Farel, Pierre Viret et Jean Calvin: brillante constellation au firmament de son Eglise [...]. La description diverge un peu de l'interprétation que nous avons donnée des personnages figurant sur la toile, puisque on lit plus loin: « Théodore de Bèze lui-même est au chevet du mourant, ayant Viret à sa droite. L'un et l'autre sont debout. Farel, octogénaire et infirme, est assis. Illustré et généreux groupe! [...] ». Avec l'aide précieuse de Michel Piller, responsable du Département iconographique de la BPU, nous avons pu comparer les tableaux que la BPU possède de Farel, Bèze et Viret avec les têtes des Réformateurs peints par Hornung. Cette confrontation nous incline à penser que c'est bien Farel et Bèze qui soutiennent Calvin et que le vieillard assis au chevet du lit n'est pas un Réformateur. De toute façon, il tient sa tête appuyée sur sa main, ce qui le rend méconnaissable.

<sup>19</sup> *Catalogue des tableaux du Musée Rath à Genève*, Genève, 1835, p. 14, n° 38.

<sup>20</sup> Comme « accessoires », on notera la fameuse « chaise de Calvin » ainsi qu'un sablier, une écritoire, la Bible, etc.

<sup>21</sup> *Ioannis Calvini Opera*, éd. G. Baum, E. Cunitz, E. Reuss, t. XXI (1879) col. 42-45.

<sup>22</sup> *Explication des ouvrages... 1829*, cit. - *Journal de Genève*, 17 septembre 1829.

<sup>23</sup> *Procès-verbaux du Comité des Beaux-Arts* (dès septembre 1829). - *Notice biographique...*, cit., 1872. - AMIEL, cit., 1880. - David HILLER et Bernard LESCAZE, *Révolution inachevée, révolution oubliée, 1842: les promesses de la Genève moderne*, Genève, 1992, ont reproduit p. 114 la copie du tableau d'Hornung que possède le Musée historique de la Réformation, avec cette légende erronée: « La mort de Calvin », peint par Joseph Hornung, acquis pour le Musée Rath en 1837.

<sup>24</sup> Gaspard VALLETTE, cit., 1894. - *Schweizerisches Künstler-Lexikon*, t. IV, 1917.

<sup>25</sup> Théobald WALSCH, *Voyage en Suisse, en Lombardie et au Piémont*, Paris, 1834, vol. II, p. 255-256.

<sup>26</sup> Les quatre syndics de 1829 étaient Jean-Jacques Rigaud, Jean-Louis Masbou, Jean-Louis Gallatin, Pierre Girod. Nos recherches au Département iconographique (BPU) ne nous ont pas permis de certifier qu'ils ont été représentés par Hornung sur son tableau, pas plus qu'Etienne Dumont que Walsch désigne pourtant comme étant un des syndics.

#### Crédit photographique:

François Martin, Genève.